

CIBC Pace It™ Terms and Conditions (For Installment Plans requested during checkout)

These terms and conditions, **effective May 6, 2024,** apply to Installment Plans requested during checkout on or after that date. The Installment Plan allows eligible cardholders to repay certain eligible Purchases in monthly installment payments in accordance with these terms and conditions. You agree to these terms and conditions. Please download or save a copy for your files. A copy of these terms and conditions are also available on <u>CIBC.com/Pacelt</u>.

Important note: Your selected CIBC Pace It Installment Plan request will not be fulfilled by CIBC and you will be responsible for the full amount of the Purchase without the Installment Plan in situations where:

- a) you already have ninety-nine (99) active Installment Plans at the same time; or
- b) you do not have a Balance on your Account applicable to Purchases.

Your Installment Plan request will not be approved if the associated Purchase(s) are not approved and posted onto your CIBC credit card. Installment Plans will be created within 5 business days following the posting of the Purchase to your Account if you are still eligible for a CIBC Pace It Installment Plan at that time. If Purchases are posted as separate transactions to your Account (for example because they ship separately), then an Installment Plan may be created for each shipment, on the same interest rate and for the same term that you selected when ordering. If the Balance on your Account applicable to Purchases is less than the amount of the Installment Plan requested at the time of processing by CIBC, then the Installment Plan will be created for only that amount, if any.

Requesting CIBC to convert an eligible Transaction into an Installment Plan

- If you have authorized a merchant to store your Card Details or you have given a merchant your Card Details, you consent to the
 collection, use and sharing of your personal information with such merchant and card networks in order to assess eligibility for and offer
 you optional features and services such as Installment Plans, where applicable. Your consent is optional and you can decide to withdraw it
 at any time.
- 2. The merchant will identify at time of checkout whether your Transaction is eligible to be converted to an Installment Plan. When you request to create an Installment Plan at the time of checkout, you are agreeing to convert an eligible Transaction to fixed installment payments (including interest, if applicable) once it posts on your Account, which means you will make equal payments on that eligible Transaction over a fixed period of time.
- 3. You will have the ability to choose the payment term (in months) with a corresponding annual interest rate, if applicable. Once you accept these Terms and Conditions and submit your request to create the Installment Plan, it cannot be changed by you. The payment terms and interest rates offered to you by the merchant at checkout may change from time to time. It may take up to 5 business days for your Installment Plan to appear in CIBC Online and Mobile banking after the Purchase is posted to your Account.
- 4. The Installment Plan monthly payment amount and the total amount of the Installment Plan that must be paid on your Account once the Installment Plan is created may vary slightly but will never be higher than the amounts displayed by the merchant during checkout. The annual interest rate and term will always be the same as what you selected during checkout.
- 5. If Purchases are posted as separate Transactions to your Account (for example because purchased items ship separately), then an Installment Plan may be created for each Purchase, at the same interest rate and for the same term that you selected when ordering.
- 6. If the Balance on your Account from your Purchases is less than the amount of the Installment Plan requested at time of processing by CIBC, then the Installment Plan will be created for that lesser amount. If the Balance on your Account does not include any Purchases, then the Installment Plan will not be created.
- 7. Your Installment Plan request will not be approved if the associated Purchase(s) are not approved and posted onto your CIBC credit card.
- 8. Cardholders cannot have more than ninety-nine (99) active Installment Plans at the same time, and any further requests of an Installment Plan will be declined and the full amount of the Purchase will still be charged to your Account.
- 9. Installment Plans will only be created:
 - a) on Accounts in good standing; and
 - b) for certain eligible Accounts and eligible Transactions.
 - For more information on eligibility, check <u>CIBC.com/Pacelt</u>.
- 10. Participating in an Installment Plan does not change your credit limit. It has no impact on loyalty points or cash back that you earn for your eligible Transaction.

Making Payments

- 11. Your Installment Plan monthly payments are included in your Minimum Payment and Amount Due and will be billed on each monthly statement starting with the first statement following the creation of the Installment Plan.
- 12. You can always pay your Balance in full at any time. You cannot allocate payments on your Account between your Installment Plans and the rest of your Balance. Payments will be allocated as set out in your Cardholder Agreement. If a payment is allocated to more than one Installment Plan with the same interest rate, then it will be applied to your Installment Plans starting with the Installment Plan that will expire first.

CIBC Pace It Terms and Conditions (For Installment Plans requested during checkout)

- 13. Your Installment Plan monthly payment, except for the first monthly payment, is comprised of your installment plan principal and interest. The first monthly Installment Plan payment is comprised only of your Installment Plan principal.
- 14. You must pay your entire Minimum Payment in order to avoid missing your monthly payment on any Installment Plan. If you do not pay the Minimum Payment in full in a particular month, the unpaid principal portion of your Installment Plan payment will be charged interest at the annual interest rate for regular Purchases applicable to your Account starting the first day of the next statement period after the missed payment. Interest is added to your Account at the end of each statement period. We do not charge interest on interest.
- 15. If you receive a credit from a merchant for the full amount of the Purchase that you converted to an Installment Plan, the credit will be applied to the Balance on your Account and the Installment Plan will be cancelled. In certain circumstances, your Installment Plan will not be cancelled despite receiving a credit for the full amount and the Installment Plan will continue at the same term and interest rate you selected when ordering. In which case, you always have the option to cancel your Installment Plan at any time.
- 16. If you receive a credit from a merchant for a partial amount of the Purchase that you converted to an Installment Plan, the credit will be applied to the Balance of your Account, and an amount equal to the credit will be converted from the Installment Plan principal to the Balance on your Account.
- 17. Your last Installment Plan monthly payment may be higher than the previous Installment Plan monthly payments if you change your existing credit card to another CIBC credit card, change your statement period, or a payment is reversed on your Account in any statement period following receipt of your payment.

Interest

- 18. Interest will be charged at the annual interest rate you agreed to at the time you requested to convert the eligible Transaction to an Installment Plan.
- 19. We do not charge interest on an eligible Transaction that has been converted to an Installment Plan during that statement period if we receive payment in full of the Balance by the payment due date for that statement.
- 20. Interest on the eligible Purchase converted to an Installment Plan will be calculated as follows:
 - a) The Installment Plan interest is calculated as set out in your Cardholder Agreement starting from the date of the Purchase.
 - b) For the first statement period following creation of the Installment Plan, the interest is calculated from the date of the Purchase to the Statement Date for that period and charged at the end of the next statement period.

Cancelling or Cancellation of Your Installment Plan

- 21. You may cancel your Installment Plan at any time after it has been posted to your Account through CIBC Mobile or Online Banking. Please allow two to three business days for processing of any cancellation request. Once you cancel an Installment Plan, the original Transaction is no longer eligible for installments.
- 22. We may cancel your Installment Plan if:
 - your Account is no longer in good standing;
 - you pay your Balance in full;
 - your Account is closed for any reason; or
 - you change your card to a CIBC bizline Visa* Card, CIBC Aventura Visa* Card for Business, CIBC Aeroplan® Visa* Business Card,
 CIBC Corporate Classic Plus Visa* Card, CIBC Aeroplan® Visa* Business Plus Card or CIBC Aventura Visa* Card for Business Plus.
- 23. Your Installment Plan will not be cancelled if you change your card to CIBC Select Visa*, however you will not be able to create any new Installment Plans on this card.
- 24. If your Installment Plan is cancelled in the statement period in which it was created, the annual interest rate for Purchases that applies to your Account will be calculated on the Purchase from the day after the Installment Plan cancellation request is processed to the end of the statement period and will be charged as set out in the Cardholder Agreement.
- 25. If your Installment Plan is cancelled in any statement period after the statement period in which it was created, the unpaid principal of the Cancelled Installment Plan ("the Cancelled Installment Plan Amount") will be charged interest as follows:
 - a) if you have paid the Amount Due (excluding the Cancelled Installment Plan Amount) for the statement period prior to the cancellation, then the unpaid Cancelled Installment Plan Amount will become subject to the annual interest rate for Purchases that applies to your Account starting the first day of the statement period following the cancellation until we receive a payment which covers the unpaid Cancelled Installment Plan Amount, or
 - b) if you have not paid the Amount Due (excluding the Cancelled Installment Plan Amount) for the statement period prior to the cancellation, then the Cancelled Installment Plan Amount will become subject to the annual interest rate for Purchases that applies to your Account starting the day after the Installment Plan cancellation request is processed until we receive a payment which covers the unpaid Cancelled Installment Plan Amount.

Changes to these Terms and Conditions

26. We may change unilaterally, either permanently or temporarily, any of the terms of these Terms and Conditions in accordance with your Cardholder Agreement. If required by law, we will give the Primary Cardholder written notice of a proposed change and any other information required by law, at least 30 days before the effective date of the change. We will notify you of changes by any method allowed by applicable law, including sending a written or electronic notice to the Primary Cardholder or by posting a notice on CIBC.com. We will send any mailed notices to the most recent statement mailing address for the Primary Cardholder that you gave us. Any change may apply to your existing Installment Plan. When permitted by law, you may refuse the change by notifying us within 30 days after the effective date of the change of your intention to cancel your Installment Plan. If you choose to cancel your Installment Plan, the unpaid principal of the Cancelled Installment Plan will be charged interest in accordance with the terms of Section 24 above. If you keep your Installment Plan after the effective date of the change, it means you have accepted the change.

Cardholder Agreement

- 27. Capitalized terms used but not defined in these terms and conditions have the meanings set out in the <u>CIBC Cardholder Agreement</u> or <u>CIBC Business Cardholder Agreement (Personal Liability)</u>, as applicable.
- 28. These terms and conditions supplement your <u>CIBC Cardholder Agreement</u> or <u>CIBC Business Cardholder Agreement (Personal Liability)</u>, as applicable (including the <u>Summary of Rates and Fees</u> and <u>Business Credit Card Summary of Rates and Fees</u>, as applicable). If there is a conflict between these terms and conditions and your <u>Cardholder Agreement</u>, these terms and conditions govern to the extent necessary to resolve the conflict.

Language/Langue

29. You confirm that it is your express wish that this agreement be drawn up in English and French and that the documents related thereto be drawn up in English. You also acknowledge that you had the opportunity to consult the French version of the agreement and confirm that it is your express wish to be bound by the English version of the agreement.

Vous confirmez votre volonté expresse que la présente entente soit rédigée en anglais et en français et que les documents s'y rattachant soient rédigés en anglais. Vous reconnaissez également que vous avez eu l'opportunité de consulter la version française de l'entente et confirmez votre volonté expresse d'être lié par la version anglaise de l'entente.

The CIBC logo is a registered trademark of CIBC. All other trademarks are owned by CIBC or their respective owners.

^{*}Trademark of Visa International, used under license.

[®] Aeroplan is a registered trademark of Aeroplan Inc. used under license.



Modalités de MonTempo CIBCMC

(Pour les Plans de paiement par versements demandés au moment de l'achat)

Les présentes modalités, **en vigueur à compter du 6 mai 2024**, s'appliquent aux Plans de paiement par versements demandés au moment de l'achat à compter de cette date. Le Plan de paiement par versements permet aux titulaires de carte admissibles de rembourser certains Achats admissibles en versements mensuels, conformément aux présentes modalités. Vous acceptez les présentes modalités. Veuillez en télécharger ou en enregistrer une copie pour vos dossiers. Une copie des présentes modalités est également disponible sur le site CIBC.com/MonTempo.

Remarque importante: La demande de Plan de paiement par versements MonTempo CIBC que vous avez sélectionnée ne sera pas traitée par la Banque CIBC, et vous serez responsable de payer le montant total de l'Achat sans avoir droit au Plan de paiement par versements dans les situations où :

- a) vous avez déjà quatre-vingt-dix-neuf (99) Plans de paiement par versements actifs en même temps; ou
- b) votre Compte ne comporte aucun Solde applicable aux Achats.

Votre demande de Plan de paiement par versements ne sera pas approuvée si l'Achat ou les Achats en question ne sont pas approuvés et portés à votre carte de crédit CIBC. Le Plan de paiement par versements sera créé dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'inscription de l'Achat à votre Compte si vous êtes toujours admissible à un Plan de paiement par versements MonTempo CIBC à ce moment-là. Si les Achats sont portés à votre Compte comme des Opérations distinctes (par exemple parce qu'ils sont expédiés séparément), nous pourrions créer un Plan de paiement par versements pour chacun des envois, au même taux d'intérêt et pour la même durée que ceux que vous avez choisis au moment de la commande. Si, au moment du traitement par la Banque CIBC, le Solde du Compte applicable aux Achats est inférieur au montant du Plan de paiement par versements demandé, le montant du Plan de paiement par versements qui sera créé correspondra uniquement à ce Solde, s'il y en a.

Demande de conversion d'une Opération admissible en un Plan de paiement par versements auprès de la Banque CIBC

- Si vous avez autorisé un marchand à conserver les Renseignements sur la carte ou si vous avez donné à un marchand les Renseignements sur la carte, vous consentez à ce que vos renseignements personnels puissent être recueillis, utilisés et communiqués par ce dernier et les réseaux de carte afin que des caractéristiques et des services facultatifs comme les Plans de paiement par versements puissent vous être offerts, sous réserve de votre admissibilité, le cas échéant. Votre consentement est facultatif et vous pouvez le retirer en tout temps.
- 2. Au moment de procéder au paiement, le marchand déterminera si votre Opération est admissible à la conversion en un Plan de paiement par versements. Lorsque vous demandez la création d'un Plan de paiement par versements au moment de l'achat, vous acceptez de convertir une Opération admissible en paiements par versements fixes (incluant les intérêts, s'il y a lieu) lorsqu'elle sera portée à votre Compte, ce qui signifie que vous effectuerez des paiements égaux sur cette Opération admissible pendant une période déterminée.
- 3. Vous pourrez sélectionner une durée de versements (en mois) assortie d'un taux d'intérêt annuel (le cas échéant). Une fois que vous avez accepté les présentes modalités et soumis une demande de création de Plan de paiement par versements, vous ne pouvez plus la modifier. La durée des paiements et le taux d'intérêt offerts par le marchand au moment de l'achat peuvent varier de temps à autre. À partir du moment où votre Achat est porté à votre Compte, il pourrait prendre jusqu'à cinq (5) jours ouvrables pour que votre Plan de paiement par versements soit affiché sur CIBC en direct et Services bancaires mobiles CIBC.
- 4. Le montant du paiement mensuel du Plan de paiement par versements et le montant total du Plan de paiement par versements devant être versé dans votre Compte une fois que le Plan de paiement par versements a été établi peuvent varier légèrement mais ne seront jamais supérieurs aux montants affichés par le marchand à la caisse.
- 5. Si les Achats sont portés à votre Compte comme des Opérations distinctes (par exemple parce que les articles achetés sont expédiés séparément), nous pourrions créer un Plan de paiement par versements pour chacun des Achats, au même taux d'intérêt et pour la même durée que ceux que vous avez choisis au moment de la commande.
- 6. Si, au moment du traitement par la Banque CIBC, le Solde de votre Compte résultant de vos Achats est inférieur au montant du Plan de paiement par versements demandé, le Plan de paiement par versements sera créé pour ce montant inférieur. Si le Solde de votre Compte ne comprend aucun Achat, le Plan de paiement par versements ne sera pas créé.
- 7. Votre demande de Plan de paiement par versements ne sera pas approuvée si l'Achat ou les Achats en question ne sont pas approuvés et portés à votre carte de crédit CIBC.
- 8. Les titulaires de carte ne peuvent pas avoir plus de quatre-vingt-dix-neuf (99) Plans de paiement par versements actifs en même temps, et toute demande additionnelle de Plan de paiement par versements sera refusée et le montant total de l'Achat sera quand même porté à votre Compte.
- 9. Les Plans de paiement par versements seront créés uniquement :
 - a) à partir de Comptes en règle; et
 - b) pour certains types de Comptes et certaines Opérations admissibles.

Pour en savoir plus sur les critères d'admissibilité, consultez le site <u>CIBC.com/MonTempo</u>.

Modalités de MonTempo CIBC (Pour les Plans de paiement par versements demandés au moment de l'achat)

10. La participation à un Plan de paiement par versements n'a aucune incidence sur votre limite de crédit. Elle n'a aucune incidence non plus sur les points de fidélisation ou la remise en argent que votre Opération vous permet d'obtenir.

Paiements

- 11. Les paiements mensuels dans le cadre de votre Plan de paiement par versements sont inclus dans votre Paiement minimum et votre Montant exigible; ils figureront sur chaque relevé mensuel, dès le premier relevé suivant la création du Plan de paiement par versements.
- 12. Vous pouvez régler votre Solde en entier en tout temps. Vous ne pouvez pas choisir à quoi seront affectés les paiements sur votre Compte entre votre Plan de paiement par versements et votre Solde. Les paiements seront affectés conformément à l'Entente avec le titulaire de carte CIBC. Si un paiement est affecté à plus d'un Plan de paiement par versements ayant le même taux d'intérêt, il sera appliqué à vos Plans de paiement par versements, en commençant par celui arrivant à échéance en premier.
- 13. Tous les paiements mensuels dans le cadre de votre Plan de paiement par versements, sauf le premier paiement mensuel, comprennent le capital et les intérêts du Plan de paiement par versements. Le premier paiement mensuel dans le cadre de votre Plan de paiement par versements comprend uniquement le capital du Plan de paiement par versements.
- 14. Vous devez effectuer votre Paiement minimum en entier afin d'éviter de manquer un paiement mensuel du Plan de paiement par versements. Si vous ne payez pas en entier le Paiement minimum d'un mois donné, des intérêts seront imputés sur le capital impayé de votre paiement, au taux d'intérêt annuel applicable aux Achats ordinaires de votre Compte dès le premier jour de la prochaine période couverte par le relevé suivant le paiement manqué. Les intérêts sont ajoutés à votre Compte à la fin de chaque période couverte par un relevé. Nous n'imputons pas d'intérêts sur les intérêts.
- 15. Si vous recevez un crédit d'un marchand équivalant au montant total de l'Achat que vous avez converti en un Plan de paiement par versements, le crédit sera appliqué au Solde de votre Compte et le Plan de paiement par versements sera annulé. Dans certaines circonstances, votre Plan de paiement par versements ne sera pas annulé même si vous avez reçu un crédit équivalant au montant total, et le Plan de paiement par versements se poursuivra pour la même durée au même taux d'intérêt que vous avez choisis au moment de la commande. Dans un tel cas, vous aurez toujours l'option d'annuler votre Plan de paiement par versements à tout moment.
- 16. Si vous recevez un crédit d'un marchand équivalant à un montant partiel de l'Achat que vous avez converti en un Plan de paiement par versements, le crédit sera appliqué au Solde de votre Compte et un montant équivalant au crédit sera soustrait du capital du Plan de paiement par versements et reporté au Solde de votre Compte.
- 17. Le dernier paiement mensuel dans le cadre de votre Plan de paiement par versements pourrait être plus élevé que les versements mensuels précédents si vous changez de carte de crédit CIBC, si vous modifiez la période couverte par votre relevé ou si un paiement est contrepassé dans votre Compte pendant toute période suivant la réception de votre paiement.

Intérêts

- 18. Les intérêts seront calculés au taux d'intérêt annuel que vous avez accepté au moment de la conversion de l'Opération admissible en un Plan de paiement par versements.
- 19. Nous n'imputons aucun intérêt sur une Opération admissible qui a été convertie en un Plan de paiement par versements au cours de la période couverte par ce relevé si nous recevons le paiement total de votre Solde au plus tard à la date d'échéance du paiement pour ce relevé.
- 20. Les intérêts sur l'Achat admissible converti en un Plan de paiement par versements seront calculés comme suit :
 - a) Les intérêts du Plan de paiement par versements sont calculés à partir de la date de l'Achat, conformément à l'Entente avec le titulaire de carte
 - b) Pour la première période couverte par le relevé suivant la création du Plan de paiement par versements, les intérêts sont calculés à compter de la date de l'Achat jusqu'à la Date du relevé pour cette période, et ils sont facturés à la fin de la période couverte par le relevé subséquent.

Annulation de votre Plan de paiement par versements

- 21. Vous pouvez annuler votre Plan de paiement par versements en tout temps après qu'il a été inscrit à votre Compte par l'intermédiaire de CIBC en direct et de Services bancaires mobiles CIBC. Le traitement d'une demande d'annulation peut prendre de deux à trois jours ouvrables. Si vous annulez votre Plan de paiement par versements, l'Opération initiale n'est plus admissible à un Plan de paiement par versements.
- 22. Nous pouvons annuler votre Plan de paiement par versements si :
 - votre Compte n'est plus en règle;
 - vous réglez le Solde en entier;
 - votre Compte est fermé, pour quelque raison que ce soit; ou
 - vous changez votre carte pour une carte margeAffaires CIBC Visa*, une carte Aventura CIBC Visa* pour PME, une carte Affaires CIBC Visa* Aéroplan^{MD}, une carte Entreprise Classique Plus CIBC Visa*, une carte Affaires Plus CIBC Visa* Aéroplan^{MD} ou une carte Aventura CIBC Visa* pour PME Plus.
- 23. Votre Plan de paiement par versements ne sera pas annulé si vous changez votre carte pour une carte Sélecte CIBC Visa*, mais vous ne serez pas en mesure de créer un nouveau Plan de paiement par versements avec cette carte.

Modalités de MonTempo CIBC (Pour les Plans de paiement par versements demandés au moment de l'achat)

- 24. Si votre Plan de paiement par versements est annulé pendant la période couverte par le relevé durant laquelle il a été créé, le taux d'intérêt annuel applicable aux Achats portés à votre Compte sera calculé sur l'Achat à compter du jour suivant le traitement de la demande d'annulation du Plan de paiement par versements jusqu'à la fin de la période couverte par le relevé, et sera facturé conformément à l'Entente avec le titulaire de carte.
- 25. Si votre Plan de paiement par versements est annulé pendant toute période suivant la période couverte par le relevé lors de laquelle il a été créé, des intérêts seront imputés sur le capital impayé du Plan de paiement par versements annulé (le « Montant du Plan de paiement par versements annulé ») comme suit :
 - a) si vous avez payé le Montant exigible (excluant le Montant du Plan de paiement par versements annulé) pour la période couverte par le relevé précédant l'annulation, le taux d'intérêt annuel applicable aux Achats portés à votre Compte sera appliqué au Montant du Plan de paiement par versements annulé impayé, à compter du premier jour de la période couverte par le relevé suivant l'annulation jusqu'à ce que nous recevions un paiement couvrant le Montant du Plan de paiement par versements annulé impayé, ou
 - b) si vous n'avez pas payé le Montant exigible (excluant le Montant du Plan de paiement par versements annulé) pour la période couverte par le relevé précédant l'annulation, le taux d'intérêt annuel applicable aux Achats portés à votre Compte sera appliqué au Montant du Plan de paiement par versements annulé, à compter du jour suivant le traitement de la demande d'annulation du Plan de paiement par versements jusqu'à ce que nous recevions un paiement couvrant le Montant du Plan de paiement par versements annulé impayé.

Modifications des présentes modalités

26. Nous pouvons apporter unilatéralement des modifications permanentes ou temporaires à l'une ou l'autre des dispositions des présentes modalités, conformément à l'Entente avec le titulaire de carte. Si la loi l'exige, nous transmettrons au Titulaire de carte principal un avis écrit concernant la modification proposée, ainsi que tout autre renseignement exigé par la loi, au moins 30 jours avant la date d'entrée en vigueur de la modification. Nous vous transmettrons les avis de modification par l'un ou l'autre des moyens autorisés par les lois applicables, notamment en envoyant un avis écrit ou par voie électronique au Titulaire de carte principal ou en publiant un avis sur le site CIBC.com/francais. Nous enverrons tout avis écrit à la plus récente adresse postale pour l'envoi du relevé que le Titulaire de carte principal nous a fournie. La modification peut s'appliquer à votre Plan de paiement par versements existant. Si la loi le permet, vous pouvez refuser la modification en nous avisant de votre intention d'annuler votre Plan de paiement par versements dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur de la modification. Si vous choisissez d'annuler votre Plan de paiement par versements, des intérêts seront imputés sur le capital impayé du Plan de paiement par versements annulé, conformément aux modalités de l'article 24 ci-dessus. Si vous conservez votre Plan de paiement par versements après la date d'entrée en vigueur de la modification, vous serez réputé avoir accepté cette dernière.

Entente avec le titulaire de carte

- 27. Les termes commençant par une majuscule qui sont utilisés mais non définis dans les présentes modalités ont le sens qui leur est attribué dans l'Entente avec le titulaire de carte CIBC ou l'Entente avec le titulaire de carte pour PME CIBC (responsabilité personnelle), selon le cas.
- 28. Les présentes modalités s'ajoutent à celles de l'<u>Entente avec le titulaire de carte CIBC</u> ou l'<u>Entente avec le titulaire de carte pour PME CIBC</u> (responsabilité personnelle), selon le cas (y compris le <u>Sommaire des taux et des frais</u> et <u>Sommaire des taux et des frais pour PME</u>, selon le cas). En cas de conflit entre les présentes modalités et celles de l'<u>Entente avec le titulaire de carte</u> applicable, les présentes modalités prévaudront, dans la mesure nécessaire pour résoudre ce conflit.

Le logo CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC. Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de la Banque CIBC ou de leur titulaire de marque respectif.

^{*} Marque de commerce de Visa International, utilisée sous licence.

MD Aéroplan est une marque déposée d'Aéroplan inc., utilisée sous licence.